

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ORDONNANCES SOUVERAINES

Lois & Décrets

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE DE  
LA PRINCIPAUTÉ DE SEBORGA



D.I.L.A.P.S

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

---

ANNONCE N° 01

ORDONNANCE O-2017/01-01

**Portant sur la nomination de Monsieur Anatolii BABAIANU  
au poste de Consul Honoraire de la Principauté de Seborga en MOLDAVIE**

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution du 22 février 2016,  
Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>,

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

**ORDONNONS**

La nomination de **Monsieur Anatolii BABAIANU**, de nationalité moldave, né le 4 juillet 1976 à CANTEMIR, au poste de **Consul Honoraire de la Principauté de Seborga en MOLDAVIE**.

Pendant sa fonction, Monsieur Anatolii BABAIANU représentera légalement, civilement et moralement son territoire, et se chargera de toutes formalités et informations nécessaires pour instaurer des rapports diplomatiques, culturels, touristiques et échanges internationaux, basés sur les fondements de la défense des droits de l'homme.

Monsieur le Consul Anatolii BABAIANU devra toujours maintenir un grand respect envers les autorités moldaves lors de ses déplacements.

En le remerciant pour l'honneur et le prestige avec lequel, officiellement, il représentera la Principauté de Seborga.

Signée le 3 janvier 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>  
Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 02

ORDONNANCE O-2017/01-02

**Portant sur la nomination d'un Conseiller Technique,  
d'un Chargé des Nouvelles Technologies  
et d'un Chargé de l'Écologie  
au Cabinet du Chargé de la Coopération et du Développement  
de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique**

En vertu des articles 117 et 35.1 de la Constitution du 22 février 2016,  
Considérant la proposition de Monsieur John DECKON, Ministre de l'Économie, des Finances  
de la Coopération et du Développement,

Vu l'avis favorable de Son Altesse Sérénissime, Nicolas 1<sup>er</sup>,

Nous, Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de  
Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

## ORDONNONS

La nomination de **Monsieur Siyoh Ekpaoh TALAKI**, de nationalité togolaise, né le 31 décembre  
1954 à Bohou (Lama-Kara) au TOGO, **au poste de Conseiller Technique au Cabinet du Chargé de la  
Coopération et du Développement de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique ;**

La nomination de **Monsieur Birr ADEOTHY**, de nationalité togolaise, né le 5 septembre 1980 à  
Aneho au TOGO, **au poste de Chargé des Nouvelles Technologies au Cabinet du Chargé de la  
Coopération et du Développement de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique.**

La nomination de **Monsieur Deo Kossi SOGBALE**, de nationalité togolaise, né le 5 juin 1988 à  
Lomé au TOGO, **au poste de Chargé de l'Écologie au Cabinet du Chargé de la Coopération et du  
Développement de Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup> pour l'Afrique.**

Signée le 16 janvier 2017 par :

Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

Martial MUTTE, Chancelier de la Principauté de Seborga

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 03

ORDONNANCE O-2017/01-03

## **Portant sur la nomination de Monsieur Éric ROBERT au poste de Conseiller Sécurité du Gouvernement**

En vertu des articles 117 et 35-1 de la Constitution du 22 février 2016,  
Considérant la proposition du Chancelier Princier,

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>**, Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga,  
par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### **ORDONNONS**

La nomination de **Monsieur Éric ROBERT**, de nationalité française, né le 21 mai 1967 à Argelès-sur-Mer (66) en France, au poste de

**Conseiller Sécurité du Gouvernement.**

Haut-Fonctionnaire de l'État, Monsieur Éric ROBERT est élevé au rang de Haut-Dignitaire.

En le remerciant pour l'honneur et le prestige avec lequel il servira la Principauté de Seborga.

Signée le 20 janvier 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>

# JOURNAL OFFICIEL NUMÉRIQUE

DE LA PRINCIPAUTE SOUVERAINE, INDEPENDANTE ET NEUTRE DE SEBORGA

ANNONCE N° 04

ORDONNANCE O-2017/01-04

## IMPLANTATION DE L'O.C.D.C. EN ZONE-A

En vertu de l'article 117 de la Constitution du 22 février 2016,  
Vu le Décret Princier D-2016/03-01 portant sur la création de l'O.C.D.C. ;  
Vu le Décret Princier D-2016/07-01 portant sur la création de l'A.S.D. ;

Pour assurer le bon fonctionnement de l'A.S.D en Afrique, ce, dans le but de recueillir des garanties et valeurs refuges dans sa mission de Développement en Afrique ;

Nous, **Nicolas 1<sup>er</sup>** Prince de la Principauté Souveraine, Indépendante et Neutre de Seborga, par les pouvoirs qui nous sont conférés et reconnus,

### ORDONNONS

Article 1 : la délocalisation de l'Office des Caisses de Dépôts et Consignation en Afrique et son rattachement à l'Agence Seborgienne de Développement Zone-A ;

Article 2 : Le rattachement d'au moins un O.C.D.C. par Département arrimé sur les cinq Communautés Régionales (CER), conformément à la subdivision de l'Organisation Africaine (UA). Ces Départements étant par ordre alphabétiques les suivants :

- *Département **Afrique du Centre** (CEEAC) ;*
- *Département **Afrique de l'Est** (CEA) ;*
- *Département **Afrique du Nord** (UMA) ;*
- *Département **Afrique de l'Ouest** (CEDEAO) ;*
- *Département **Afrique du Sud** (SADC).*

Article 3 : Mandatons le Ministre de l'Economie et des Finances pour les ouvertures et signatures sur les comptes de l'O.C.D.C. par Département, ou dans chaque pays en fonction des besoins ;

Article 4 : Autorisons la Banque Centrale de la Principauté de Seborga (B.C.P.S.) à y destiner les avoirs nécessaires pour le bon fonctionnement de la Mission de l'A.S.D.

Signée le 20 janvier 2017 par :  
Son Altesse Sérénissime Nicolas 1<sup>er</sup>